

Enfin, *de l'influence de la force morale sur les armées et sur les résultats d'une campagne.*

§ 3. — CHANGEMENTS SURVENUS A NOTRE ÉPOQUE  
DANS L'ORGANISATION DES ARMÉES.

Aucune époque peut-être n'a vu dans l'organisation des armées des changements aussi considérables que la nôtre.

C'est à l'année 1866, et aux événements qui l'ont rendue célèbre, qu'il faut faire remonter la date de cette transformation.

Avant cette époque, les nations européennes possédaient des institutions militaires qui dataient presque toutes de la fin du premier Empire et qui auraient, pendant longtemps encore, garanti leur sécurité, si l'une d'elles n'était devenue, par le nombre de ses effectifs et l'étendue de ses armements, un danger pour les autres.

Ce qui caractérisait alors les systèmes militaires en vigueur, c'était la conscription et l'exemption du service militaire pour certaines catégories de citoyens les unes désignées par le sort, les autres autorisées à se faire remplacer à prix d'argent.

C'étaient encore les armes à courtes portées et à tir ralenti.

C'était le système de recrutement national s'étendant à l'ensemble d'un territoire, au lieu du système régional correspondant aux unités tactiques;

Pour la France c'étaient en outre :

- Des dépôts éloignés de leurs régiments;
- Des réserves dispersées, comme les ressources du recrutement, sur toute la surface du sol national;
- Un groupement des forces en temps de paix, sans analogie avec celui du temps de guerre;

Enfin, comme conséquence de ces institutions, *un passage sur le pied de guerre lent et irrégulier*, exposant le pays, en face de voisins plus habiles ou plus actifs, aux dangers de la défensive, et aux malheurs de l'invasion.

Pendant qu'il en était ainsi, une seule puissance, la Prusse, aidée par les événements, guidée par son esprit pratique, et par une ambition longtemps dissimulée, favorisée par une forte organisation sociale, avait maintenu et perfectionné un système militaire qui avait fait son salut au commencement du siècle.

Les autres peuples, aveuglés par l'éclat de leur ancienne gloire, comme la France, ou trompés par la force apparente de leurs armées, s'obstinaient au contraire à considérer l'organisation militaire des Prussiens comme inférieure et défectueuse.

La guerre de Bohême en 1866, dans laquelle on les vit triompher si rapidement de leurs adversaires, vint dessiller tous les yeux :

Il fallut alors se rendre à l'évidence.

Le système militaire de la Prusse, perfectionné par une application constante, encouragé par un gouvernement éclairé, placé au premier rang des institutions nationales, fortifié par le maintien prolongé des chefs militaires dans leurs fonctions et par le culte des traditions, était arrivé à un développement tel, qu'il permit un jour à cette nation de braver la volonté de tous les confédérés allemands et de les soumettre à ses lois.

Les vaincus acceptèrent le joug avec résignation, quelques-uns même avec enthousiasme. Le nouvel état de choses leur était présenté au nom de la patrie, au nom de l'unité nationale. Cela leur suffisait.

Les autres puissances, surprises par ces événements, étudièrent alors, avec plus d'attention, cet État militaire qui venait de surgir avec tant d'éclat au centre de l'Europe.

Son organisation leur a depuis servi de modèle pour asseoir leurs institutions militaires sur de nouvelles bases. Mais ce n'est pas seulement le prestige des succès des Prussiens qui les a poussées dans cette voie.

Elles y ont été forcées par ce fait que l'organisation allemande devenait, par l'étendue de ses moyens d'action, un danger pour leur indépendance.

Un État est toujours contraint de mettre en ligne pour se défendre un nombre d'hommes, de fusils, de canons, au moins égal à ceux que son voisin peut lui opposer. Il doit le faire dans un délai au moins aussi court que ce dernier. Enfin, il est également tenu, pour sa sécurité, à posséder des armes de qualité égale, sinon supérieure.

Telle a été la cause des transformations militaires effectuées depuis 1866 en Europe. Au fond, c'est une question de vie ou de mort.

Aujourd'hui, sauf l'Angleterre qui est protégée par son isolement, sauf quelques petits États dont l'existence est garantie par des traités, toutes les puissances européennes ont adopté peu à peu des systèmes militaires analogues.

**Résultats de ce changement.** — Il en résulte une situation qui n'est pas sans gravité.

Chaque peuple a ses forces vives tendues à l'excès afin d'arriver au maximum d'effectifs disponibles, à la plus grande rapidité de mobilisation, à l'armement le plus parfait, au système défensif le plus complet. — Chez tous, les produits du recrutement sont utilisés dans les limites du possible. Les dépenses ont aussi atteint presque partout les bornes extrêmes tracées par les ressources budgétaires.

Au milieu de ces efforts excessifs, les petites puissances, incapables d'égaliser la force des plus grandes, semblent condamnées à disparaître ou à entrer, de gré ou de force,

selon une expression allemande, dans la sphère d'action de leurs redoutables voisins.

Il n'est pas douteux qu'à la longue cette situation ne crée un état de crise d'autant plus grave, qu'elle a eu pour premier effet d'annuler la valeur des traités, c'est-à-dire la bonne foi, les engagements d'honneur, les pactes loyaux et de les remplacer par les forces brutales et savamment perfectionnées que l'homme sait utiliser aujourd'hui au profit de ses intérêts ou de son ambition.

Ce tableau fera comprendre à quel point il importe désormais à chaque peuple de se préoccuper du perfectionnement continu de son état militaire; à quel point surtout cela est indispensable pour la France que ses défaites ont isolée au milieu des nationalités voisines, en surexcitant des haines ou des appétits qui convoitent encore ses dépouilles.

#### I. — Principes généraux des institutions militaires actuelles.

D'après ce qui précède, on voit que les organisations militaires actuelles sont caractérisées par :

- L'obligation générale du service;
- La réduction du temps passé sous les drapeaux;
- La faiblesse des effectifs de paix;
- Et l'élévation des effectifs de guerre.

Au fond, ces organisations n'ont d'autre but que d'obtenir, comme l'Allemagne, le plus grand nombre possible de combattants.

Mais les peuples y parviennent avec plus ou moins de facilité, et en tout cas l'accroissement de la population est si rapide chez les nations germaniques, qu'il leur assure chaque année une prépondérance de plus en plus marquée.

Un des principes fondamentaux des nouvelles organisations, est d'avoir, dès le temps de paix, les forces mili-

taires groupées comme en temps de guerre, et leurs unités tactiques stationnées sur le territoire d'où elles doivent tirer leurs hommes de complément.

L'immense mouvement qui, au moment d'une guerre, déplacera ainsi subitement dans les grandes puissances, plus d'un million d'hommes, se trouve divisé à l'avance en une foule de petits mouvements locaux de peu d'étendue.

L'opération complexe qui en résulte est, par suite, simplifiée et accélérée.

Cependant le recrutement régional qui est la base de cette simplification, n'a pas été adopté partout. En France, on a reculé devant des considérations d'ordres divers. On a préféré un système mixte qui maintient les anciens procédés de recrutement, en permettant une mobilisation régionale.

Pour se rendre compte de ces nouvelles institutions, il est indispensable d'approfondir d'abord celles qui leur ont servi de modèle, celles de la Prusse.

## II. — Résumé du développement militaire de la Prusse.

Pour retrouver l'origine du système militaire prussien, il faut remonter à l'année 1806. A ce moment, le vainqueur d'Iéna avait réduit à 40,000 hommes l'effectif de l'armée vaincue.

Mais, profitant des agitations de l'Europe, celle-ci put se reconstituer promptement et présenter en ligne après Bautzen, c'est-à-dire 7 ans après sa défaite, 153 bataillons d'infanterie et 124 escadrons de cavalerie, soit environ 200,000 hommes.

L'année suivante (1814), une organisation basée sur le principe du service obligatoire lui assure un effectif de guerre de 330,000 hommes de troupes de campagne, appuyés en seconde ligne par 140,000 hommes de troupes de dépôt et du 2<sup>e</sup> ban de la landwehr.

Ainsi, huit ans après Iéna, 520,000 soldats (le vingtième de la population du pays), pouvaient entrer en ligne.

Parmi les hommes qui avaient assisté à cette transformation et à la démonstration de son influence sur les destinées des peuples, se trouvait un jeune lieutenant en second de la garde, qui plus que tous ses camarades avait souffert de l'humiliation de son pays. C'était le prince Frédéric-Guillaume-Louis de Hohenzollern, depuis empereur d'Allemagne sous le nom de Guillaume I<sup>er</sup>. En 1814, il bivouaquait à Bobigny, devant Paris, où il arrivait pour la première fois, comme simple officier de l'armée de Blücher. En 1860, il était régent du royaume, sachant ce que valent le nombre des soldats, une bonne armée, une discipline solide et des généraux de choix. Un de ses premiers soins fut de réorganiser l'armée.

Il l'augmenta de. . . . . 117 bataillons,  
40 escadrons,  
5 groupes (1) d'artillerie, et

et communiqua à la nation entière par son exemple et son initiative un élan militaire extraordinaire.

Quatre ans plus tard, en 1864, ce fait allait exercer une influence particulière sur le mouvement guerrier qui lança alors la Prusse dans la voie des luttes sanglantes et des conquêtes.

La réorganisation de 1860 est une des phases les plus remarquables de son développement militaire.

Elle lui assurait sur le pied de guerre une force effective de. . . . . 370,000 hommes d'armée active,  
110,000 de troupes de dépôt,  
150,000 du 1<sup>er</sup> ban de la landwehr.

---

630,000

(1) L'expression *groupe* d'artillerie correspond ici à une réunion de 4 batteries de 6 pièces et à l'expression allemande : *abtheilung*.

En tout 630,000 hommes, qu'une mobilisation régionale habilement combinée permettait de rassembler en deux ou trois semaines sur l'une ou l'autre de ses frontières.

Ainsi, en moins de soixante ans, l'armée prussienne passait de 40,000 hommes à 630,000 hommes.

L'élévation des effectifs n'était pas du reste l'unique but des réorganisations de 1814 et de 1860.

La première ne cherchait qu'à obtenir de gros bataillons avec un faible budget, et, pour y parvenir, elle imposait à l'armée un système de mobilisation défectueux ; celle-ci en effet était subordonnée au concours de la landwehr.

La réorganisation de 1860 l'affranchit de cette sujétion et permit de former les effectifs de guerre au moyen des réserves seules.

En même temps, on perfectionna les armes à feu.

La Prusse était ainsi en mesure au moment d'une guerre d'ajouter à sa supériorité numérique celle de son armement ; puis, au moyen de ses chemins de fer et des réseaux de l'Etat construits spécialement en vue des transports militaires, elle se mit en mesure de réaliser ces avantages, plus vite que toute autre puissance, et d'entrer en campagne avant tous ses voisins.

L'importance pratique de ces changements aurait dû frapper tous les peuples. Ils donnaient en effet à l'armée prussienne des qualités offensives qui, perfectionnées par une instruction technique et une éducation militaire des mieux entendues, assuraient sa suprématie.

Au lieu de cela, on s'obstina dans les errements du passé, et l'on ne voulut voir dans ces troupes qu'une variété de milices, incapables de tenir contre les armées actives des autres pays.

La victoire de Kœniggrätz vint dessiller tous les yeux et dissiper ces illusions. Elle eut un retentissement universel.

### III. — Changements imposés par la victoire de Kœniggrätz.

Les changements imposés par ce grand fait de guerre étaient considérables et de nature à faire réfléchir tous les gouvernements.

D'abord au point de vue historique, le traité de Prague, ratifié le 30 août 1866, consacrait la dissolution de la Confédération germanique, supprimait la prépondérance de l'Autriche, agrandissait enfin la Prusse de 1,300 milles carrés et de 4 millions d'âmes.

Il annexait à cette puissance tous les États au nord du Mein ; il soumettait ceux du sud à son autorité ; enfin il lui donnait un sentiment de sa force et une confiance en elle-même, qu'elle n'avait jamais connus.

En somme, il créait une situation redoutable et inaugurerait dans le système des États européens une ère nouvelle dont l'avenir ne fera sans doute que confirmer l'importance.

A tous ces points de vue, une place mémorable est assignée dans l'histoire à la date du 3 juillet 1866, jour de la bataille de Kœniggrätz.

Au point de vue militaire, les changements apportés dans la vie des peuples et dans l'organisation de leurs armées n'étaient pas moins importants.

Ils peuvent se résumer ainsi :

- Consécration du principe du service obligatoire ;
- Obligation d'élever les effectifs, et, par conséquent, d'adopter un système militaire analogue à celui de la Prusse ;
- Transformation de l'organisation du temps de paix, du mode de préparation de la guerre, des mobilisations, des transports, des concentrations, des armements, des règles tactiques des diverses armes, des opérations stratégiques, des applications de l'art militaire, et des systèmes défensifs des États ;

Enfin, augmentation effrayante des budgets militaires.

C'était, on le voit, une révolution dans les institutions militaires des peuples.

La portée en fut vite comprise ; chaque puissance commença aussitôt la transformation de son état militaire, selon ses ressources et selon le caractère de ses populations.

En France, la réforme fut timide. On adopta, en 1868, un système mixte qui admettait le service obligatoire sans oser l'appliquer.

La création de la garde nationale mobile caractérise la loi votée à cette époque. Ce nouvel élément de défense n'existait que sur le papier et les troupes qui le composaient n'avaient même pas à fournir une journée *réelle* de présence sous les armes.

On se donna ainsi l'illusion des gros effectifs en maintenant les errements du passé.

Ce fut une des causes de nos revers.

En Prusse, au contraire, on appliquait la loi du service obligatoire à 40 millions d'âmes, et l'on arrivait ainsi à doubler les masses de 1866.

En 1870, 1,183,000 combattants furent mis sur pied en dix-huit jours, et 462,000 hommes furent transportés à la frontière dans le même laps de temps. Cette supériorité numérique était pour nous d'autant plus écrasante, que l'armée allemande y joignait celle de son artillerie et une instruction pratique des plus perfectionnées.

Le développement de la puissance militaire de l'Allemagne n'a pas été sans causer en Europe des appréhensions que les événements de 1870 suffisaient à justifier. Elles se sont manifestées de différents côtés après la paix de Francfort, et notamment dans une brochure qui fut publiée à Vienne à cette époque et attribuée à l'archiduc Albert (1). On y lisait :

(1) *Das Jahr, 1870, und die Wehkraft der Monarchie, u. s. w.*

« Tant que le droit international européen sera foulé  
« aux pieds et remplacé par la violence, aucun peuple  
« ne pourra prétendre au rang de grande puissance, s'il  
« ne possède une force militaire de premier ordre, assez  
« bien organisée et assez solide, pour qu'aucune nation  
« ne puisse l'attaquer avec des chances de succès.

« Tout État voisin de l'Allemagne qui ne saura pas  
« atteindre, au moins approximativement, la promptitude  
« et la précision de sa mobilisation, restera sans sécurité  
« contre une invasion, c'est-à-dire contre la destruction de  
« sa prospérité dans son propre sein. »

#### *Conséquences.*

« 1<sup>o</sup> Le système des levées en masse organisées comme  
« en Prusse sera et doit être adopté en principe, puis mis  
« en pratique aussi promptement que possible par *tous*  
« les États, sauf à y introduire les changements nécessités  
« par les *aptitudes spéciales* de chaque nation.

« 2<sup>o</sup> Tout État qui négligera ce précepte mettra son  
« existence en péril.

« 3<sup>o</sup> L'expérience et les améliorations réalisées par la  
« Prusse, depuis soixante ans, devront servir à éviter les  
« tâtonnements et les désillusions.

« 4<sup>o</sup> Il faudra admettre tous les adoucissements que la  
« Prusse n'a pas encore adoptés et qui ne nuisent en rien,  
« ni à la *rapidité de la mobilisation*, ni à la *proportion* des  
« troupes disponibles au début d'une campagne.

« Ceci ne pourra être fait qu'avec une extrême prudence  
« et avec l'avis des hommes du *métier* les plus compétents  
« et les plus considérables ; sans cela on sera entraîné à  
« de dangereuses erreurs.

« 5<sup>o</sup> Pour combattre une invasion, toute la population  
« valide d'un pays doit concourir à sa défense. Ceci peut  
« s'effectuer de plusieurs manières. Mais il faut qu'en  
« temps de paix *tout soit préparé* ; il faut que chacun soit

« familiarisé avec son rôle et que tous les individus valides  
« soient placés par la loi, comme combattants légitimes,  
« sous la protection du droit des gens.

« 6° Plus la force défensive d'un pays sera accrue par  
« ces mesures, plus il sera à l'abri d'une guerre. De même,  
« plus les États de l'Europe acquerront de force et plus la  
« paix européenne sera assurée.

« 7° Il faut qu'une population considère comme son  
« honneur et son devoir le plus sacré de concourir à la  
« défense du pays. Il faut donc que, durant la paix, chacun  
« fasse volontiers le sacrifice de sa personne (1). »

La première conséquence de ces observations est la nécessité de connaître à fond l'organisation de l'armée allemande.

§ 4. — ORGANISATION MILITAIRE DE L'ALLEMAGNE.

La loi militaire, décrétée le 2 mai 1874 et complétée le 6 mai 1880 a été profondément modifiée par le nouveau septennat promulgué le 11 mars 1887 et par la loi du 11 février 1888.

La législation actuelle développe les forces affectées par les lois antérieures à la défense du pays et elle règle, comme il suit, l'organisation de l'armée :

Le service est obligatoire de 17 à 45 ans. Il comprend :

3 ans sous les drapeaux ;

4 ans et 6 mois dans la réserve de l'armée active ;

5 ans dans la landwehr, 1<sup>er</sup> ban (I Aufgebot) ;

6 ans dans la landwehr, 2<sup>e</sup> ban (II Aufgebot) ;

Les deux bans de la landwehr ne sont plus une force territoriale, mais une force active, mobilisée en même temps que l'armée, et organisée à l'avance pour concourir

(1) *Das Jahr, 1870, und die Wehkraft der Monarchie, u. s. w.*

aux hostilités au même titre qu'elle. En réalité, sous une forme déguisée, l'armée prussienne dispose pour le service de guerre de 19 classes. — Le reste de ses contingents sert à former le landsturm.

L'idée dominante de ce système, idée pratique par excellence, est d'avoir, en première ligne, le plus grand nombre possible d'hommes instruits.

Or le contingent normal est de 151,000 hommes, le contingent réel de 170,000 hommes.

Afin d'en instruire le plus grand nombre possible, on a imaginé *les congés du roi*, qui permettent au Ministre de la guerre de renvoyer dans leurs foyers, au bout d'un an ou de deux ans, les hommes jugés suffisamment exercés, et de les remplacer immédiatement par d'autres tirés de leurs foyers. Le système des congés du roi assure la fixité des effectifs du pied de paix.

En 1882, on a fait passer ainsi dans le rang 192,420 hommes. — Il est bon de noter en outre que le chiffre du contingent s'augmente, chaque année, avec celui de la population.

De plus, en Allemagne, avec le reste du contingent non instruit, avec les dispensés du service actif pour raison de famille ou pour de légers défauts de constitution, on forme une *réserve de recrutement*, destinée à compléter les effectifs de l'armée, lors de la mobilisation, et à former des troupes de complément et de dépôt.

La durée du service dans la réserve de recrutement est de 12 ans, pendant lesquels les hommes qui en font partie sont astreints à trois périodes d'instruction d'une durée totale de 20 semaines.

Ce temps de service écoulé, les hommes de cette catégorie qui ont été exercés passent dans la landwehr 2<sup>e</sup> ban ; ceux qui n'ont reçu aucune instruction sont classés dans le landsturm 1<sup>er</sup> ban.

Le landsturm est divisé, comme la landwehr, en *landsturm 1<sup>er</sup> ban*, dont font partie jusqu'à l'âge de 39 ans,